



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le mercredi 22 décembre 2021 à 10 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Louis Martin, président
Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Marie-Josée Asselin	Éric Ralph Mercier
Anne Corriveau	Maude Mercier Larouche
Mélissa Coulombe-Leduc	Isabelle Roy
Alicia Despins	Jackie Smith
Bianca Dussault	Catherine Vallières-Roland
Jean-François Gosselin	Steeve Verret
Pierre-Luc Lachance	Claude Villeneuve
Claude Lavoie	David Weiser
Stevens Mélançon	

Sont également présents: M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier
M^e Anne-Laure Pelletier, assistante-greffière substitut

Sont absentes: Madame la conseillère Marie-Pierre Boucher
Madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère

Ouverture de la séance

À 10 h 02, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés ministériels et aux décrets du gouvernement

concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

De plus, dans le contexte de la pandémie de la *COVID-19*, la période de questions des citoyens habituellement présents à la séance a été remplacée par une période de questions par courriel.

CV-2021-1233 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la ville, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1234 ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la Réserve financière pour le paiement de la dette de proximité de la ville relativement à la date de terminaison de la Réserve financière, R.V.Q. 3047 - FN2021-067***

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la Réserve financière pour le paiement de la dette de proximité de la ville relativement à la date de terminaison de la Réserve financière, R.V.Q. 3047*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 10 h 03.

Louis Martin
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

JL/ir